

Sous-Commission des Problèmes généraux

Séance du lundi 30 août 1926

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Dupret.

Sont présents : MM. Defourny, Gérard, Janssens, Mertens, Pauwels, Pecher, Solau et Stocq.

M. le Président rappelle que la sous-commission, constituée comme suite à une résolution adoptée par la Commission en séance plénière, a pour but de faire rapport sur toutes réformes à introduire en s'inspirant des réponses fournies et de formuler ensuite des propositions à l'assemblée plénière.

M. Defourny pense qu'il faut passer en revue toutes les suggestions contenues dans les rapports, notamment en ce qui regarde la production, puisque les rapports déposés par les rapporteurs de la première sous-commission sont approuvés par l'assemblée plénière.

M. Pecher. — Il faudrait voir la tournure des discussions avant de limiter les problèmes à examiner.

M. Mertens. Pour ma part, je dois faire les réserves les plus expresses ; je ne sais pas si

la Commission va conclure à la modification de la loi des huit heures. Des contradictions ont été relevées dans les rapports ; elles doivent être élucidées avant toutes conclusions.

M. le Président. Ces vérifications se feront d'autre part.

M. Gérard. Il y a évidemment des conclusions à tirer de l'ensemble des réponses fournies et résumées dans les rapports.

M. Bribosia. M. Theunissens a été invité, en effet, comme l'a dit M. Mertens, à préciser les points que l'Inspection du Travail devait vérifier. Nous avons reçu de M. Theunissens une lettre, en date du 28 août, par laquelle il nous transmet un article du journal « Le Peuple », faisant suite à la note qu'il a précédemment envoyée. Or, à l'heure qu'il est, cette note ne nous est pas encore parvenue.

M. le Président. Je remercie M. Bribosia de ces explications. Je donne acte à M. Mertens de ses réserves et nous passons à l'ordre du jour.